

le cnam

Martinique

COPROPRIETE

Anticiper pour mieux gérer

Colloque

Le mercredi 20 novembre 2019 de 18h à 20h30

Lieu : zone Centre, précisé ultérieurement

L'ordonnance 2019-11101 du 30 octobre 2019 réforme en profondeur le droit de la copropriété

- I. Dispositions applicables à toutes les copropriétés**
- II. Dispositions applicables aux petites copropriétés**
- III. Dispositions spécifiques aux petites copropriétés**

Professionnels: vous pourrez bénéficier d'une attestation validant 2 heures de formation (décret 2016-173 du 18-2-2016)

Intervenants:

Frantz ETIFIER: Enseignant agréé CNAM

Jocelyne STRYKALA: Enseignant ICH, Professeur PTS PIM

Les places étant limitées, veuillez confirmer avant le 16 novembre 2019

Contacts:

0596.61.10.26—0596.61.82.91

E-mail: cnam@cnam-martinique.fr